

Commune de MOURMELON-LE-GRAND
Arrêté communautaire n° ARR2026CAC4845
portant mise à jour du Plan local d'urbanisme (PLU)

Le Président,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-60 et R. 153-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal approuvant le PLU de Mourmelon-le-Grand en date du 14 juin 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2026 portant autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, DUP concernant les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux souterraines et instaurant les périmètres de protection (servitude d'utilité publique AS1) du captage situé sur la commune de Mourmelon-le-Grand au lieu-dit « La Petite Rue » et abrogeant l'ancien arrêté préfectoral du 8 avril 1994 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La servitude AS1 relative aux périmètres de protection de captage est modifiée par l'arrêté susvisé et impacte le territoire de la commune de Mourmelon-le-Grand. En conséquence, cet arrêté susvisé doit être annexé au PLU en vigueur.

Article 2

Le PLU de la commune de Mourmelon-le-Grand est mis à jour à la date du présent arrêté. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Mourmelon-le-Grand, au siège de la Communauté d'agglomération et à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au siège de la Communauté d'agglomération durant 1 mois.

Article 4

Le présent arrêté sera adressé à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

#signature#